



La Française doit voter!

Un film de Fabrice Cazeneuve (2007), scénario de Bruno Fuligni, **coproduit par** Flach Film, LCP-Assemblée nationale et le SCÉRÉN-CNDP, **avec** Thierry Frémont (Pierre-Étienne Flandin), Jean-François Balmer (Victor Augagneur), Philippe Morier-Genoud (Edmond Lefebvre du Prey), Roland Bertin (Louis Andrieux), Jacques Boudet (Paul Dussaussoy), **commentaire** lu par Isabelle Carré.
1 h 20 min

Réalisé dans l'hémicycle du palais Bourbon, ce film mêle reconstitution avec des acteurs et images d'archives pour faire revivre l'histoire mouvementée de la proposition de loi en faveur du droit de vote des femmes, dont les débats ont agité la Chambre des députés en 1919. Leur mise en scène permet ainsi de mieux comprendre la société de la première moitié du xx^e siècle et la place accordée aux femmes à cette époque.

■ FRANCE 3
SAMEDI 3 MARS, 23 h 05

■ FRANCE 5
MARDI 6 MARS, 14 h 40

■ LCP
JEUDI 8 MARS, 20 h 30

La République et les femmes

Éducation civique, ECJS, histoire, troisième-première

Tourné à l'intérieur même de l'hémicycle du palais Bourbon, *La Française doit voter!* reconstitue quelques épisodes du débat qui agita la Chambre des députés en mai 1919 sur la question du suffrage féminin. Après l'échec, en 1906, devant la commission du suffrage universel de la proposition de loi de Paul Dussaussoy, les députés de la chambre bleu horizon se saisissent à nouveau du problème. Défendue par le rapporteur Flandin, combattue à la fois par les conservateurs et les anticléricaux, la proposition de loi est adoptée par la Chambre. Mais elle sera rejetée par le Sénat, plus conservateur, plusieurs fois durant l'entre-deux-guerres. Des films d'archives cinématographiques retracent les combats menés, à l'étranger et en France, par les partisans du droit de vote des femmes et par les femmes elles-mêmes dans le domaine politique et replacent les enjeux de cette loi dans l'histoire de la condition féminine au **XX^e siècle**.

Une loi sous la III^e République

> **Retracer le cheminement d'une loi sous la III^e République et le comparer au parcours législatif sous la V^e République.**

- On commencera par dater la période de la III^e République en France sous la forme d'une frise chronologique couvrant les deux derniers siècles, et on situera les grands événements mentionnés dans le film (les guerres mondiales notamment), puis les dates marquantes de la conquête du droit de vote des femmes.

- S'appuyant préalablement sur des extraits de la constitution de la III^e République, on repérera les institutions responsables du pouvoir législatif (Chambre des députés, Sénat), leur mode d'élection (suffrage universel direct ou indirect) et les modalités constitutionnelles pour qu'une loi soit adoptée. Alors on relèvera au cours du visionnage du film, pour les placer par exemple à l'intérieur d'un tableau ou d'un schéma systémique, les différents acteurs, les différentes étapes du processus législatif et les différents obstacles à l'adoption d'un projet de loi :

- Première étape: la proposition d'une loi par un député à la commission parlementaire responsable du sujet concerné (ici, la commission du suffrage universel); le cas de la proposition de Paul Dussaussoy de 1906; barrage de la commission parlementaire qui repousse l'examen de la proposition.

- Deuxième étape: la commission accepte de travailler sur cette proposition de loi; le député Pierre-Étienne Flandin avance à la Chambre un rapport favorable; la Chambre des députés peut rejeter l'examen de la proposition de loi.

- Troisième étape: la Chambre décide d'étudier la proposition de la commission Flandin; la discussion est entamée sur les articles de la proposition; les amendements au texte proposés par les députés peuvent en dénaturer le sens.

- Quatrième étape: la proposition de loi est acceptée par le vote majoritaire des députés avec ou sans amendements; elle est présentée au Sénat; sur le rapport défavorable d'un sénateur (en l'occurrence, Alexandre Bérard), les sénateurs peuvent la rejeter, ce qui est le cas dans le film.

On insistera enfin sur les délais souvent décourageants dans lesquels députés et sénateurs examinent les propositions de loi: ainsi, le texte de la proposition de loi transmis par la Chambre des députés en mai 1919 ne fut examiné par le Sénat qu'en novembre 1922.

- On pourra comparer le fonctionnement législatif de la III^e République avec celui de la V^e: débats

parlementaires, procédures, etc., en répondant par exemple aux questions suivantes: quels sont les acteurs institutionnels participant à l'élaboration des lois? Quel est le mode d'élection de ces acteurs institutionnels? Sont-ils les seuls acteurs possibles à l'origine des lois? Votent-ils les lois? Existe-t-il une navette parlementaire? Quelle institution a le «dernier mot» législatif? On relèvera les différences en se demandant si celles-ci vont vers un renforcement du pouvoir de l'Assemblée nationale (et donc du peuple souverain) élue au suffrage universel ou vers un renforcement du pouvoir du Sénat élu au suffrage universel indirect. Enfin, comparant les raisons pour lesquelles la loi sur le vote des femmes n'est pas passée sous la III^e République et celle pour laquelle elle a été adoptée par l'Assemblée consultative provisoire à Alger en 1944, on pourra débattre de la justesse du bicamérisme dans un système politique.

«L'exception française»

> **Représenter de manière cartographique l'inégalité politique entre hommes et femmes en France, puis analyser le document ainsi réalisé.**

- On relèvera dans le film les termes propres à l'action des femmes pour la conquête de leur pleine citoyenneté. On fera alors émerger les termes de *suffragettes* et de *féministes*; on essaiera de définir avec les élèves le terme de *suffragisme*. Une chronologie des principales étapes de cette conquête du droit de vote des femmes sera construite, mentionnant notamment quelques noms de femmes qui pourront faire l'objet de recherches biographiques complémentaires (Louise Weiss, Cécile Brunschvicg, Suzanne Lacore...).

- En s'appuyant sur deux extraits du film (l'allocation de Pierre-Étienne Flandin justifiant à la Chambre l'extension du suffrage universel [14^e min], et le film d'archives dans lequel une féministe souligne à l'aide d'une carte «l'exception française» [98^e min]) et par une recherche documentaire complémentaire, on relèvera, en les classant chronologiquement, les différents États qui ont reconnu le droit de vote aux femmes, puis on traduira ces données sous forme d'une carte (de l'Europe, qui pourra être étendue au monde entier). On choisira alors plusieurs couleurs pour déterminer avec les élèves les inflexions de temps de la légende: les pays précurseurs du droit de vote des femmes, avant 1900; les victoires politiques des «suffragettes», entre 1900 et 1919; les conséquences de la première guerre mondiale, entre 1919 et 1939; un droit qui devient «quasi» universel: 1940-2007.

Rédaction Anthony Rougier, professeur d'histoire et de géographie, et Loïc Joffredo (CNDP)

Crédits photo France 3 / Sylvain Legrand
Édition Émilie Nicot et Anne Peeters
Maquette Annik Guéry

Ce dossier est en ligne sur le site de *Télédoc*.

www.cndp.fr/tice/teledoc/

• On analysera ce qui ressort visuellement de cette carte en mettant en avant divers phénomènes :

- Un lien entre espace de culture anglo-saxonne (Europe du nord, colonies ou ex-colonies britanniques) et modernisme dans l'approche politique du droit de vote des femmes.
- Un lien entre « pays neuf » et avant-gardisme dans l'approche de la pleine citoyenneté des femmes (cas de certains États des États-Unis, Australie).
- Le rôle des révolutions politiques (cas de la Russie soviétique) et des créations de nouveaux États (Allemagne de Weimar, Tchécoslovaquie, Pologne...) suite à la première guerre mondiale.

Pour quelles raisons certains pays n'ont-ils toujours pas accordé le droit de vote aux femmes en 1930 ? Raisons culturelles (carcan religieux), raisons politiques (régimes autoritaires).

• On s'interrogera donc sur les fondements de cette « exception française » dans le domaine politique en analysant de manière approfondie les arguments avancés par les détracteurs de la proposition de loi. On dégagera ainsi ce qui ressort de la tradition judéo-chrétienne (la femme comme auxiliaire obéissante de l'époux), de la crainte de la « femme savante » (l'éducation des femmes doit être relative aux hommes), des acquis de la Révolution française et de l'Empire (les femmes, affranchies comme individus, sont néanmoins réduites à leur cantonnement domestique et représentées par le chef de famille), du contexte de dénatalité (les femmes doivent reprendre conscience de leur destin « naturel » : la maternité) et du contexte de clivage idéologique propre à la France de l'époque (la crainte d'un « conservatisme » des idées des femmes).

• On précisera néanmoins les acquis des femmes sous la III^e République dans le domaine de la vie civile et politique : le rétablissement du divorce (1884), la loi qui autorise les femmes à disposer de leur salaire (1907), le droit de vote et d'éligibilité des femmes aux conseils des prud'hommes (1907).

Argumentaires

> *Étudier les arguments avancés dans le débat de part et d'autre.*

• Les tribuns de la III^e République. On décrira le fonctionnement de la prise de parole dans le cadre de l'hémicycle. En s'appuyant sur des extraits des allocutions de différents députés, on observera les procédés argumentatifs mis en œuvre pour convaincre l'auditoire et on discernera les arguments d'ordre rationnel et d'ordre affectif. On relèvera, en les étudiant plus en détail, les effets rhétoriques

employés, et on nommera ces effets sur les destinataires. On dégagera enfin quelques exemples de mise en valeur des discours tenus par les députés en observant quelques procédés de mise en scène de cinéma : contre-plongée sur un orateur, champ-contrechamp entre le locuteur et son auditoire, présence dans le même plan d'un orateur et du destinataire de son discours.

• On distinguera la place sur l'éventail politique des différents députés qui prennent la parole et le groupe d'idées auquel ils appartiennent : les conservateurs catholiques (Lefebvre du Prey) ; les républicains (Andrieux) et socialistes (Augagneur) anticléricaux ; les républicains modérés (Flandin) ; les socialistes « maximalistes » (Bracke). Les positions partisans ou opposées au suffrage féminin recourent-elles les clivages droite-gauche de la Chambre de l'époque ?

• On dégagera enfin le double argumentaire sur lequel repose de manière constante le refus du droit de vote des femmes, et on mettra en avant sa contradiction : la femme, admirable épouse et gardienne du foyer, ne saurait se compromettre dans les indignes calculs de la vie publique (c'est le thème de la « meilleure part ») ; la femme, sensible, immature et soumise aux influences (notamment au cléricalisme), ne peut pas prendre une part intelligente à la vie publique. On constatera que ce double argumentaire fonde encore les réticences de certains à offrir plus de parité politique aux femmes en France.

Pour en savoir plus

• *Les Femmes et la politique, du droit de vote à la parité*, Libro, 2001.

• FAURÉ Christine (dir.), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, PUF, 1998.

• Sur le site de l'Assemblée nationale, un ensemble de documents parcourt le combat mené pour la conquête de la pleine citoyenneté des femmes.

http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/femmes/citoyennete_politique.asp

Bruno Fuligni, auteur du film

En quoi le débat de 1919 se prêtait-il à une fiction-documentaire ?

Il s'agit du premier débat parlementaire sur le vote des femmes : les échanges sont particulièrement nourris et les orateurs explorent tous les registres dramatiques, jusqu'à la révolte et à la bouffonnerie.

Par ailleurs, les adversaires du vote des femmes ne se contentent pas d'argumenter : ils utilisent toutes les ruses pour faire échouer la réforme, ce qui donne un relief particulier au déroulement du débat. La procédure parlementaire devient un vrai parcours d'obstacles pour les protagonistes.

Qu'apporte la fiction à la recherche historique ?

L'hémicycle n'a guère changé depuis 1919 et les débats parlementaires font l'objet de comptes rendus très précis. Il était donc possible de reconstituer le débat, de faire véritablement revivre les tribuns de l'époque, dans le lieu même où ils se sont affrontés. J'ai souhaité que chacune des thèses défendues s'incarne dans un personnage, qui ne soit pas seulement un politique, mais aussi un homme contraint d'exposer publiquement la vision qu'il a de la femme.

Dossier de presse du film

La « cause des femmes »

Fiche de travail

Dans *La Française doit voter!*, quatre députés, motivant leur refus ou leur acceptation du suffrage féminin, incarnent tour à tour quatre conceptions du rôle de la femme dans la société de l'époque. En éducation civique, avec des élèves de 3^e, on relèvera pour les étudier les arguments avancés par ces quatre hommes politiques afin de rendre sensibles les obstacles mentaux qui s'opposaient à la marche des femmes sur la voie de la pleine citoyenneté et le poids du contexte historique et idéologique dans les prises de décision politiques de l'époque.

Des députés et des femmes

1. Pour chacun de ces députés intervenant dans le débat parlementaire de 1919, indiquez :

- S'il défend le droit de vote des femmes ou s'il s'y oppose.
- Les arguments qu'il avance pour justifier sa position.



Pierre-Étienne Flandin défend / s'oppose

.....
.....
.....



Victor Augagneur défend / s'oppose

.....
.....
.....



Edmond Lefebvre du Prey défend / s'oppose

.....
.....
.....



Louis Andrieux défend / s'oppose

.....
.....
.....

2. Attribuez à chacun d'eux les propos suivants qu'il a tenus durant le débat :

- « Pour la tranquillité de ce pays, il nous paraît inutile de susciter de nouveaux électeurs un peu trop passionnés, ayant une trop grande tendance à se regrouper autour d'idées théoriques abstraites, métaphysiques, confessionnelles... »
- « Croyez bien que quand la femme saura ce qu'il y a au fond du scrutin, quand elle se rendra bien compte qu'il s'agit de ses conditions de vie, de son bien-être, de celui de ses enfants, de tout ce qui lui tient à cœur, ce jour-là, messieurs, il n'y aura pas d'abstention parmi les femmes. Elles voteront ! »
- « La famille, il faut à tout prix la défendre. L'autorité du mari reste aussi nécessaire dans un ménage que l'autorité d'un chef dans n'importe quelle organisation. Quand vous aurez accordé une autorité égale à la femme, vous aurez mis en présence deux puissances rivales. Tant pis pour la famille française ! »
- « Voici que depuis vingt ans, autour de notre démocratie un peu fatiguée, vieillissante, de tous côtés les femmes ont été appelées à prendre part à la vie politique. C'est la Norvège, la Suède, le Danemark. Ce sont les États d'Amérique du Nord, l'Australie. »